



Syllabus

TP

Autre

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>
ECO1300	Tronc commun	Automne 2023
<i>Titre</i>	Analyse microéconomique	
<i>Enseignant(e)</i>	Tous les groupes	

Site web du cours : www.moodle.uqam.ca

Coordonnateur : Nicolas Marceau

Professeur

Département des sciences économiques, ESG-UQAM

1 Objectifs

Ce cours vise à amener les étudiants à prendre conscience de la complexité de l'environnement microéconomique dans lequel les individus et les entreprises évoluent et de connaître les mécanismes par lesquels les principales variables économiques influencent leurs décisions et leur situation financière. L'accent est mis sur le raisonnement qui sous-tend les modèles économiques les plus fréquemment utilisés.

2 Présentation générale du cours

Ce cours s'adresse aux étudiants des programmes en gestion. Il vise à les familiariser avec les outils de base qui sont utilisés par les économistes. Les étudiants seront donc amenés à comprendre le mode de pensée des économistes qu'ils côtoieront plus tard, notamment sur le marché du travail. Ils apprendront les forces du raisonnement économique mais aussi les faiblesses des outils utilisés.

Le cours consiste en 13 séances de cours magistral et en 2 séances d'examen.

3 Contenu détaillé

1. Qu'est-ce que l'économie (chap. 1, 2 et 3)
2. L'offre et la demande (chap. 4)
3. Les consommateurs et les incitatifs (chap. 5)
4. Les producteurs et les incitatifs (chap. 6)
5. La main invisible et l'efficacité (chap. 7)
6. Taxation et autres interventions publiques (chap. 10)
7. Externalités, biens publics et ressources communes (chap. 9)
8. Marché des facteurs de production (chap. 11)
9. Le monopole (chap. 12)

10. La théorie des jeux (chap. 13)

11. L'oligopole et la concurrence monopolistique (chap. 14)

4 Manuel

Le manuel utilisé dans le cadre du cours est le suivant :

Acemoglu, Daron, David Laibson et John List. *Microéconomie* (2016), adaptation française de P. Dupuis, P. Fournier, S. Ouedraogo et V. Vierstraete, Collection ERPI Sciences Administratives, Première édition.

L'achat et la lecture du manuel sont **obligatoires**. Le manuel est en vente à la COOP UQAM. Vous pouvez aussi vous en procurer une copie électronique à www.pearsonerpi.com

Nous n'utilisons pas l'outil MonLabXL qui accompagne le manuel et il n'est donc pas nécessaire de vous procurer un code à cet effet. En conséquence, vous pouvez sans problème acheter une copie usagée du manuel.

5 Matériel pédagogique disponible en ligne

Nous utilisons Moodle : www.moodle.uqam.ca. Sur Moodle, vous avez accès à deux sites liés au cours : le site Moodle du métacours et le site Moodle de votre groupe cours.

Sur le **site Moodle du métacours**, vous trouverez le syllabus du cours et le matériel pédagogique général :

- Diapositives utilisées lors des cours magistraux.
- Solutions aux exercices du manuel. Notez que la compréhension de ces exercices est requise pour bien réussir à l'examen.

- Un ensemble de questions tirées d’anciens d’examens (intra et final) ainsi que, pour chaque thème, des questions à choix multiples (QCM).

Le **site Moodle de votre groupe cours** contient quant à lui les informations dont votre enseignant souhaite vous faire part. Il peut différer du site Moodle du métacours (par l’ajout, par votre enseignant, de matériel supplémentaire, tel que des séances d’exercices en vidéo ou des capsules vidéo) et il devrait être consulté régulièrement. Les échanges portant sur la matière du cours se mènent sur les forums du site Moodle de votre groupe cours.

6 Monitorat

Des séances de monitorat seront mises à votre disposition durant la session, sous forme de séances sur le campus et de séances en ligne (via Zoom). Nous vous informerons sur le site Moodle du métacours, peu après le début de la session, de la date à laquelle les monitorats commenceront, des horaires et des modalités d’accès. Le site Moodle du métacours comportera une section spécialement dédiée aux monitorats.

7 Évaluation

L’évaluation consiste en deux examens et deux quiz. Les examens sont communs à tous les groupes. Les quiz sont gérés par chaque enseignant et ne sont pas communs.

Les dates des examens pour le trimestre de l’automne 2023 sont :

- **Examen intra (40%)** : Samedi 28 octobre 2023 de 9h00 à 12h00. L’examen intra portera sur les thèmes 1 à 5 inclusivement.
- **Examen final (50%)** : Samedi 16 décembre 2023 de 9h00 à 12h00. L’examen final portera sur les thèmes 6 à 11 inclusivement.

Chacun des examens comporte 25 questions à choix multiples (50% des points) et des problèmes à résoudre (50% des points).

Par ailleurs, deux quiz valant 5% chacun se dérouleront en classe selon des modalités fixées par l'enseignant du groupe.

- **Quiz 1 (5%)** : Date, contenu et format fixés par l'enseignant du groupe.
- **Quiz 2 (5%)** : Date, contenu et format fixés par l'enseignant du groupe.

ABSENCES AUX EXAMENS OU AUX QUIZ :

L'**absence à un examen** et la demande d'un examen différé doivent satisfaire aux critères énoncés dans la politique 6 de l'ESG.

Toute demande d'examen différé doit être transmise directement au vice-décanat aux études (VDE) par courriel (voir l'adresse sur le formulaire). Vous trouverez le formulaire à cet effet sur le site Moodle du métacours.

Vous pouvez trouver les consignes sanitaires en lien avec la Covid sur le site web Info-COVID de l'UQAM : <https://covid.uqam.ca>.

Notez enfin que les enseignants assignés à chaque groupe ne peuvent pas octroyer d'examens différés.

En cas d'**absence à un quiz**, l'étudiant doit se référer à son enseignant pour connaître les modalités de rattrapage.

Il vous est fortement suggéré de vous familiariser avec la politique d'intégrité académique de l'UQAM (<http://www.integrite.uqam.ca/page/accueil.php>). Tout cas de fraude ou de plagiat à une évaluation sera sanctionné par la note zéro et pourrait mener à d'autres sanctions, conformément au Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

8 Plan de session, Automne 2023

Semaine	Groupes du lundi	Groupes du mardi au vendredi
4 septembre — 8 septembre	Pas de cours	Thème 1 (chap. 1, 2 et 3)
11 septembre — 15 septembre	Thème 1 (chap. 1, 2 et 3)	Thème 2 (chap. 4)
18 septembre — 22 septembre	Thème 2 (chap. 4)	Thème 3 (chap. 5)
25 septembre — 29 septembre	Thème 3 (chap. 5)	Thème 4 (chap. 6)
2 octobre — 6 octobre	Thème 4 (chap. 6)	Thème 5 (chap. 7)
9 octobre — 13 octobre	Pas de cours	Pas de cours
16 octobre — 20 octobre	Thème 5 (chap. 7)	Séance de révision
23 octobre — 27 octobre	Séance de révision	Thème 6 (chap. 10)
Samedi 28 octobre	Examen intra, 9h–12h, thèmes 1–5	
30 octobre — 3 novembre	Thème 6 (chap. 10)	Thèmes 7 (chap. 9)
6 novembre — 10 novembre	Thèmes 7 (chap. 9)	Thème 8 (chap. 11)
13 novembre — 17 novembre	Thème 8 (chap. 11)	Thème 9 (chap. 12)
20 novembre — 24 novembre	Thème 9 (chap. 12)	Thème 10 (chap. 13)
27 novembre — 1 décembre	Thème 10 (chap. 13)	Thème 11 (chap. 14)
4 décembre — 8 décembre	Thème 11 (chap. 14)	Séance de révision
11 décembre — 15 décembre	Séance de révision	Pas de cours
Samedi 16 décembre	Examen final, 9h–12h, thèmes 6–11	

9 Barème d'évaluation

Les enseignants du département des sciences économiques utilisent le barème de notation suivant :

4,3	A+	≥ 90
4	A	[86, 90[
3,7	A-	[82, 86[
3,3	B+	[78, 82[
3	B	[74, 78[
2,7	B-	[70, 74[
2,3	C+	[66, 70[
2	C	[62, 66[
1,7	C-	[58, 62[
1,3	D+	[54, 58[
1	D	[50, 54[
0	E	< 50

Ce barème sera appliqué pour tous les groupes du cours ECO1300.

10 Politique 16 et règlement 18

Veillez s'il vous plaît prendre connaissance de la politique 16 et du règlement 18 sur les deux pages suivantes.

Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

calacs@uqam.ca

trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131



UQÀM

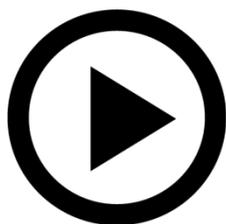
TOLÉRANCE ZÉRO r18.uqam.ca

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)



Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.